

Vitray en Beauce, le 4 décembre 2025

Note Information - 014-2025-FNDT

Objet : EXONÉRATIONS COTISATION TRAVAILLEURS HANDICAPES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Question posée à la DGTIM, LE 14/11/2025.

Nous revenons vers vous, en ce qui concerne l'application cumulée des L. 5212-9 & D. 5212-25, du code du travail, relatif aux professions réglementées exonérées de la sur-cotisation liée à la non atteinte des taux de travailleurs handicapés en emploi au sein des entreprises.

L'article, L. 5212-9 en ses avant dernier et dernier alinéa, prévoit une exemption pour les professions, notamment celles réglementées.

Le D. 5212-25 liste les professions exclues du champ d'application générale des taux et éventuelles cotisation majorées.

Principalement, figure aux trois quarts des champs professionnels du transport, ambulanciers compris, à l'exclusion notable des conducteurs de Taxi.

Il apparaît ainsi, que cette liste ne tient pas compte de notre champ d'activité, ce qui est particulièrement étonnant et ne paraît pas conforme à la notion de profession réglementée soumise à des régimes d'aptitudes professionnelles.

1

Il convient donc de rétablir nos entreprises dans le cadre de l'exemption des majorations de cotisations et de leurs surmarches 2026. Pour information triplement de celles-ci pour les assujetties.

Nous souhaitons la mise en place au plus tôt d'un groupe de travail à ce sujet en vue de la complétude du D. 5212-25. En l'état il est particulièrement étonnant que nous soyons exclus du champ sans en avoir été dûment informés.

Dans l'attente de votre retour, recevez l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Présidente de la FNDT
Madame Emmanuelle CORDIER

Réponse DGTIM, le 03/12/2025 :

Bonjour,

En réponse à votre message, je vous précise que j'ai saisi la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) qui est compétente sur cette question.

Celle-ci doit nous apporter des éléments de réponse. Je ne manquerai pas de vous en informer, dès que j'en disposerai.

La DGTIM